[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 17 AVRIL 1840.

CANDIDATS WHIGS [illegible]

POUR PRESIDENT DES ETATS-UNIS
WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS-UNIS
JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR
HENRY JOHNSON,
Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.

TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
Premier District Electoral.
WM. DEBUYS, d'Orléans.
Second District Electoral.
LŒUFROY BARRAS, de Lafourche.
Troisième District Electoral.
JOSEPH BERNARD, d'Est Bâton-Rouge.
Quatrième District Electoral.
JACQUES DUPRE, de St. Landry.
Cinquième District Electoral.
SETH LEWIS, des Rapides.

CANDIDAT POUR LE CONGRES.
Premier District Congressionnel.
L'Hon. EDWARD D. WHITE.
Troisième District.
JOHN MOORE.

A l'occasion du Vendredi-Saint, l'Abeille ne paraîtra pas demain.

ASSEMBLEE WHIG.

Une assemblée générale des Whigs de la ville et de la paroisse d'Orléans, aura lieu dans la soirée du samedi, 18 courant, dans la vaste salle à manger de l'Hôtel St-Charles, afin de nommer les candidats à la prochaine Législature et d'organiser un comité whig central.

P. S. La salle à manger de l'hôtel St. Charles a été choisie parce que, depuis la destruction de la bourse St. Louis, ce local est le plus central et le seul assez vaste pour contenir une assemblée aussi nombreuse que le sera celle du 18.

☞ L'Abeille ne paraissant pas samedi, on trouvera dans la première et la quatrième page de notre journal, un grand nombre d'avis de ventes qui doivent avoir lieu aujourd'hui ou demain.

☞ Nous appelons l'attention du public sur une vente de propriétés au faubourg Tremé, qui doit avoir lieu demain, à midi, à la Bourse de Cité.
On trouvera l'avis dans la quatrième page.

TICKET LEGISLATIF.

Dans le choix qu'on va faire des personnes qui auront mission de nous représenter à la Chambre, il nous paraît convenable de composer le *Ticket* de manière à ce que tous les intérêts soient convenablement représentés.

N'est-il pas juste par exemple d'accorder au commerce de notre cité tout industrielle, sa part de représentation ? Croit-on que les questions spéciales n'exigent pas des hommes spéciaux ?

On objecte à cela qu'il n'est guère possible de trouver des commerçants qui ne tiennent aux banques. Mais serait-ce donc un si grand malheur que de trouver dans le sein de la législature des hommes familiarisés avec les questions financières ? D'ailleurs les banques ne prennent pas exclusivement leurs directeurs parmi les commerçans et nous croyons, quant à nous, qu'on peut tenir aux banques sans cesser d'être un bon citoyen, un honnête homme.

DEPLORABLE ACCIDENT.

Nous avons à déplorer la mort prématurée de M. Wetherby, l'un de nos collecteurs de nouvelles maritimes. Mercredi soir, il entra au bureau du Bulletin et s'assit dans l'embrasure d'une fenêtre au troisième étage : soit qu'il se soit endormi dans cette position, soit qu'il ait été pris d'un étourdissement, il se laissa tomber dans la rue. Quand on le releva, il vivait encore; mais après une aussi terrible chûte, on ne pouvait espérer de le sauver; il est mort hier matin vers neuf heures.

M. Wetherby était un excellent homme, actif et intelligent; estimé de tous ceux qui le connaissaient; et cette mort si imprévue, si soudaine, laissera un profond et vif regret aux personnes qui avaient su l'apprécier.

Le steamer Maid of Orleans, arrivé hier soir de St.-Louis a apporté $73,000 en espèces, consignées au caissier de la Banque de Commerce.

M. U. Bouligny, shérif de la Cour [illegible] a été choisi comme député-shérif M. Manuel Ell[illegible].

MEXIQUE & TEXAS.

Nous devons à l'obligeance du capitaine J. W. Noyes passager à bord du paquebot à vapeur *Neptune*, un extra du *Civilian* de Galveston qui contient les nouvelles suivantes du Mexique: Les centralistes, sous la conduite du général Arista, ont livré un sanglant combat auprès de Mier, sur le Rio Grande, aux fédéralistes, commandés par Canalès et Zapata. Ces derniers ont été mis en pleine déroute; ils ont eu un grand nombre de morts et de blessés. Ceux qui ont échappé, se sont réfugiés en grand désordre vers San-Antonio. Le général Arista s'est mis à la poursuite des vaincus.

Cet évènement a produit, comme on le pense bien, une grande sensation au Texas. Les centralistes, dit-on, ne sont plus qu'à un jour de marche de San Antonio, et le colonel Fisher qui commande sur ce point, trois compagnies, a envoyé au président du Texas un exprès pour lui demander des instructions sur la manière dont il doit recevoir Canalès. On ne sait pas positivement quelle a été la réponse du président; on prétend, mais nous ne savons pas jusqu'à quel point cette version est fondée, qu'une convention a eu lieu entre le Mexique et le Texas, que le général Arista restera à vingt milles environ de San-Antonio et qu'il enverra demander l'extradition des fédéralistes. Quelques personnes, en admettant la possibilité d'un arrangement pareil, craignent que Arista n'attaque la ville s'il voit la possibilité de s'en emparer.

Le colonel Fisher n'a sous ses ordres que [illegible] hommes, mais on pense que, s'il est attaqué, malgré le petit nombre de ses hommes, il pourra, avec l'aide des citoyens de San-Antonio, tenir dans cette ville jusqu'à l'arrivée du colonel Burleson qui viendra d'Austin avec 300 hommes de troupes, renforcées par les volontaires qui ne manqueront pas de courir aux armes.

Le premier numéro du *Whig des C*[illegible] a paru dimanche dernier, 12 Avril, et nous y avons retrouvé le style de l'*ex-Flaneur* de notre ville. Le *Whig* promet d'être amusant et varié; nous croyons qu'il tiendra sa promesse.

Les loco-focos poursuivent avec une rare persistance leurs système de dénigrement contre le général Harrison. Ce n'est pas assez pour eux de dénaturer les actes les plus simples, les paroles les plus claires de notre candidat, avec tant d'art qu'ils les tournent en accusation contre lui, ils s'acharnent à le représenter comme un homme dont l'incapacité est notoire; et si les preuves les plus éclatantes n'étaient pas là pour réfuter victorieusement leurs paroles, leurs calomnies reviennent si souvent et sont présentées avec tant d'habileté que quelques personnes pourraient s'y laisser prendre. Heureusement la presse de l'opposition est là pour rétablir dans leur véritable jour les faits altérés par la mauvaise foi et l'esprit de parti.

Quelques-uns des organes les plus ardents du Van-Burennisme, ont raconté que "un comité secret des amis de W. H. Harrison s'était organisé à Cincinnati pour répondre aux lettres adressées au général," et ils ont ajouté que, "ce comité n'était en quelque sorte qu'une commission de surveillance, chargée par le parti de diriger notre candidat, et de venir à l'aide de son impuissance." Cette interprétation n'a rien de surprenant de la part des loco-focos; elle n'est ni plus ni moins absurde que toutes les autres allégations dirigées contre W. H. Harrison, mais elle ne réussira pas davantage. Pour la détruire, il nous suffira cette fois encore de dire les choses comme elles sont, et le bon sens public aura bientôt fait justice.

Dans une assemblée publique des partisans de la réforme qui a eu lieu récemment dans le comté de Hamilton, un comité exécutif fut nommé, puis un comité de correspondance, chargé de se mettre en relation avec tous les citoyens qui poursuivaient le même but. Et tout ceci s'est fait hautement, avec toute publicité, puisque les noms des membres de ces comités ont été à différentes fois insérés dans les journaux de Cincinnati, et ces membres sont tous des gens honorables et qui travaillent ouvertement à amener un changement nécessaire dans l'administration de notre pays.

Depuis la nomination du général Harrison par la convention de Harrisburg, il a été accablé d'une immense quantité de lettres qui lui arrivaient de tous les points de l'Union [illegible]

[illegible] sont tellement multipliées que le comité a décidé la publication d'un volume qui renferme tous les documents désirables, relatifs aux opinions et aux actes publics du général Harrison, et des exemplaires de ce volume sont envoyés comme réponse à toutes les demandes de renseignements.

Voilà le fait dans toute sa vérité, et ce simple exposé répond victorieusement aux calomnieuses imputations des loco-focos. Le général Harrison n'a pas besoin qu'un comité de surveillance contrôle ou dirige ses paroles et ses actions : sa probité, son indépendance ne le souffriraient pas; et son génie est encore assez jeune, assez vigoureux pour marcher seul. Ses ennemis eux-mêmes seront bien forcés d'en convenir quand les élections de novembre l'auront porté à la présidence.

OPINION D'UN DEMOCRATE SUR L'ADMINISTRATION.

Lorsqu'on voit un parti être successivement abandonné par ses membres les plus influens, les plus zélés et les plus indépendans, on peut affirmer que ce parti s'écarte de sa destination primitive et qu'il tend secrètement vers un but qu'il n'ose hautement avouer.

Ainsi lorsqu'on voit les meilleurs démocrates abandonner successivement le parti de l'administration avec lequel ils avaient fait si longtemps cause commune et qu'ils avaient toujours soutenu sans lui demander jamais ni emplois ni faveurs, on peut hardiment avancer que c'est le parti qui abandonne réellement les grands principes démocratiques, quelles que soient du reste ses professions de foi; car les vrais démocrates n'ont et ne peuvent avoir d'autre but que la prospérité de leur pays : car ils s'inquiètent, non des hommes, mais des principes.

Aussi leurs paroles doivent elles naturellement avoir un grand poids. C'est pour cela que nous citons les passages suivans d'un discours prononcé au congrès par l'honorable M. Tallmage, zélé partisan de Jackson et même de Van Buren alors que celui-ci promettait de marcher sur les traces de son illustre prédécesseur."

"Au milieu de l'obscurité qui nous environne, je crois voir l'aurore d'un meilleur avenir. Je voudrais inspirer du courage à ceux qui souffrent de la folie et des méfaits de l'administration, car le jour de notre rédemption politique est proche ! Encore quelques mois et le peuple entrera en lice et quand il fera entendre sa voix de tonnerre ce sera en faveur de Harrison, le héros de Tippecanoe, le défenseur de son pays pendant la guerre et celui qui doit le sauver en temps de paix. J'espère que le 4 mars 1841 constituera une ère nouvelle dans nos annales politiques; j'espère que ce jour le charme du magicien sera rompu; j'espère enfin que l'auteur de nos maux retournera alors dans son village, accompagné des lamentations des populations qu'il a réduites à la misère.

"Mais il ne sera point oublié dans sa retraite: la prostration de notre commerce, la ruine de nos manufactures, la suspension de toutes les améliorations intérieures, la misère des classes laborieuses resteront dans les pages de notre histoire comme autant de monumens de l'incapacité de l'administration et de l'homme qui en a trop longtemps été le chef."

Pour l'Abeille.

PREMIER REGRET.

Et tu l'aimes, dis-tu, tu l'aimes, sois heureuse !
Le sourire est si doux sur ta lèvre rieuse;
Les fleurs parent si bien ton front pur et rosé;
Ta voix qu'à deux genoux, on écoute en silence,
Ta voix au fond du cœur, ramène l'espérance,
Et le souvenir du passé.

Tu l'aimes ! lui sans doute a compris ton délire,
Il te rend ton amour, il veut ce que désire
Ton âme que le ciel fit si belle à nos yeux;
Et quand ta main frémit par la sienne pressée
Lorsque, seule avec lui, tu lui dis ta pensée,
Le bonheur sourit à tous deux.

Et tous deux enivrés, joyeux, et sans envie,
Vous foulez en riant le chemin de la vie,
Et partout, sous vos pas, la fleur aime à s'offrir,
Partout un horizon de plaisirs sans mélanges,
De joyeux soirs d'amour où de douces voix d'anges
Vous viennent parler d'avenir.

L'avenir! l'avenir! qu'y vois-tu, jeune fille?
Tu crois qu'au même ciel toujours même astre brille
Tu crois que le printemps ne doit jamais finir
C'est que, tu n'as trouvé, sur ton joyeux passage,
Que des yeux pleins d'amour, que des cieux sans nuage,
Que des fleurs encore à cueillir.

C'est que la nuit, tu vois, quand ton œil se soulève
Des anges gracieux qui passent dans ton rêve;
C'est que tes jours sont purs, que tes soirs sont brillants;
C'est que, toi même aussi fais rêver le poëte,
Lorsqu'il voit devant lui passer ta blonde tête,
Sous sa couronne de seize ans.

A seize ans tout est beau; la commence la vie;
Sur ne passe fût triste, eh! bien l'âme l'oublie;
A seize ans seulement on croit à l'avenir;
Ce n'est que, quand, plus tard, le ciel se décolore,
Qu'on sait que chaque soir a compté son aurore
Avant que de s'évanouir.

Car il faut, ici-bas, que tout tombe et s'efface,
Le printemps, la beauté, sans laisser une trace,
Une larme au regard, au cœur, un souvenir;
Il faut que le printemps fasse place à l'orage,
Il faut que la beauté brille et tombe avec l'âge;
L'amour seul ne doit pas finir.

Il t'a promis l'amour, lui, qui t'a dit: je t'aime,
C'est que ton front encor porte son diadème;
C'est que de tes baisers le miel est encor doux;
C'est que ta lèvre rose est pleine de sourires,
C'est que tes chants sont doux comme le son des lyres,
C'est qu'on t'adore à deux genoux!

Jeune fille, vers moi, si tu fusse venue,
J'aurais sur mes genoux posé ta tête nue,
J'aurais créé le jour un songe à ton sommeil,
Seul avec toi la nuit priant près de ta couche,
Simon tel eût pleuré, j'aurais eu sur ma bouche,
Un sourire pour ton réveil.

De tendresse et d'amour je t'eusse environnée;
Toi seule, peut dorer ma triste destinée !
Si, parfois, dans ma main ta main j'avais pressé;
Moi, pauvre et malheureux dans ma longue agonie,
J'aurais vu le bonheur refleurir sur ma vie,
Mon avenir sur mon passé.

Sois heureuse avec lui; que vos jours soient sans larmes;
Qu'il calme en souriant tes jalouses alarmes.
Si tu te délaisse un jour, un jour si tu le vois,
Enfant, venir parler à la vierge étrangère
Cette langue de l'âme à ton âme si chère,
[illegible]

[illegible]

HENRY.

A HENRY.

Puisque tu dois bientôt voguer loin de la terre,
Où ton âme en exil a gémi, solitaire,
Dovalle aux vers si frais, chantre mélodieux,
Poëte, en m'adressant pour toujours tes adieux,
Oh ! laisse-moi ta lyre ! et puisque tu t'envoles
Qu'elle reste après toi pour chanter nos écoles;
Qu'elle reste et soupire aux brises des forêts;
Si j'ai ta lyre, hélas ! j'aurai moins de regrets !
Mais non; je te vois fuir loin du sol d'Amérique,
Et ton âme avec elle emporte sa musique;
Et moi, je n'aurai pas, pour consoler mon cœur,
Les suaves accords de ton luth enchanteur,
Et cependant, crois-moi, sur l'Océan immense,
Mon cœur suivra ta nef, qui cingle vers la France;
Sur les bords du vieux fleuve, au fond de mes déserts,
Plein de tes souvenirs, je relirai tes vers;
Je te regretterai, poëte que j'admire;
Pour peindre mes regrets, ah ! laisse moi ta lyre.

TEL. R.

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire J. H. Shepherd, Rodiman, Havre, L. H. Gale.
Charlemagne, Jackson, New York, Fosdick & Bro.
Goel. Emelia, Russell, Mobile, Converse & co
Rio Grande, Leonard, St. Marks, J W Stillwell & co
Steamer Columbia, Windle, Galveston, Smith & Voorhees
Ellen Kirkman, Allen, Nashville, [illegible]
Eastman & co
Météor, Danman, St. Louis, J A Merle & co

ARRIVES.

Bateau de remorque Phenix, des Passes, avec
Navire Manço, Nickels, de Glasgow.
Polacre Andromeda, Fabrique, 9 j de la Havane.
Navire Glanview, Salters, de Belfast.
Goel. Ursula, Davis, Mobile.
Navire à vapeur Neptune, Tennoyer, en 32 heures de Galveston.
Steamer Chonhoume, Waring, du Bayou Sarah.
" Levant, Laurent, du Bayou Sarah.
" Velocipede, Wright, d'Alexandrie.
" Teche, Wrentmore, de Lafourche, [Int.]
" Gray Eagle, Shallcross, de Louisville.
" Maid of Orleans, Houten, de Saint Louis.

MEMORANDA.

Le navire français Oscar, en dehors de la Barre le 15.

DERNIERES DATES.

New York	avril	6	Liverpool	mars	7
Boston	avril	4	Londres	mars	6
Philadelphie	avril	5	Havre	mars	1
Washington	avril	6	Paris	mars	1
Baltimore	avril	6	Bordeaux	fev.	26
Charleston	avril	11	Madrid	fev.	24
Vera-Cruz	mars	29	Cadix	fev.	17
Tampico	fev.	6	Havane	avril	1
Mexico	mars	14	Houston	avril	[illegible]

☞ Les consignataires de marchandises par le navire ROSE JULIENNE, venant de Marseille, sont priés de retirer leurs formalités en douane dans le plus bref délai. 17 a

☞ Le capitaine, ni le consignataire du navire français Rose Julienne, ne seront responsables d'aucune dette contractée par l'équipage du dit navire.
17 av J. P. BONNET.

☞ Le sac aux lettres de la barque Pollock, pour Liverpool, sera retiré du comptoir des consignés [illegible]
res. 17 av WILLIAM C. HEWES & Co.

AVIS.—La vente, dans l'affaire de F. Labatut et [illegible] Sarre vs Senecal et Chauchois, est renvoyée à samedi prochain, 18 courant, à [illegible] M.
16 avril CHS. F. HOZEY, Shérif.

[illegible]

dans le commencement de la semaine ont eu grande partie cessé, et il s'est fait de ventes dans ces deux derniers jours, de 3 à 4 1/2 cents; ce dernier prix pour le prime seul. La Levée est encore abondamment pourvue; nous ne connaissons aucune opération sur les habitations.

MELASSE—Il y a encore de bonnes demandes sur la Levée du 18 à 19 cents, pour de bonnes parties pour la réexpédition. Le stock n'est pas très considérable, et les prix au contraire sont bien soutenus.

TABAC—Cet article est toujours en faveur; il s'est fait depuis mercredi des affaires assez importantes, un considérant que la plus grande partie des quantités, récemment arrivées, n'ayant pas encore été inspectées, il y a fort peu de bonnes parties sur le marché offertes en vente. Les prix du reste n'ont éprouvé aucun changement important. Nous côtons les lots inférieurs et commun de 2 1/2 à 3 3/4 et de 4 1/2 à 4 3/4 et de 6 1/2 à 6 3/4 pour 2ème et lère qualité. Bons lots 3, 6 à 7 cents; de fins et choisis 3 1/2, 6 1/2 et 7 1/2 cents.

FARINE—Il continue à y avoir de bonnes demandes pour l'exportation, indépendamment de celles pour la consommation. Il s'est fait des ventes considérables depuis mercredi, à nos dernières côtes, savoir: de $3 87 1/2 à $3 94 pour la farine superfine. Les arrivages n'ont pas été considérables dans ces deux derniers jours.

CHANGE—La hausse que nous avons mentionnée dans notre dernier rapport pour le frêt à l'étranger et le frêt domestique s'est maintenu.

FRET—Il y a eu peu d'engagement pour l'Europe depuis mardi. Les prix cependant que nous avons cotés dans notre dernier rapport se sont bien maintenus. Il s'est assez fait pour le cabotage. Le nombre des navires non engagés pour l'étranger est encore faible.

PRIX COURANT DE GALVESTON.
11 Avril 1840.

Cordes d'emballage, par livre		11	@ 12
do Manille,	do	11	@ 15
Biscuit de pilote,	bl.	9	@ 10
do de matelots,	do.	8	@ 9
Beurre de Goshen,	liv.	28	@ 30
Chandelles, bl. de balei.	do.	40	@ 50
Café de la Havane; unit.	do.	13½	@ 14½
Fromage		13½	@ 17
Poudre à tirer pour exportation		8 50	@ 9
do		5	@ 5 60
Farine		7 75	@ 8
Riz		7½	@ 8
Vitres, différentes qualités		3 50	@ 5
Bois de pin, jaune		20	@ 25
do blanc		28	@ 30
Graisse, par liv.		13	@ 14
Plomb, en barre, par 100 liv.		20	@ 21
Chaux, par baril		6	@ 7
Clous, 4d par livre		9	@ 10
Pommes de terre, par baril		3 50	@ 4
Jambons, par livre		12½	@ 14
do mitoyen, par liv.		11	@ 12
Sel, fin de Liverpool,	do	2 50	@ 2 75
Melasses		35	@ 45
Wiskey, rectifié		55	@ 57½
Sucre, Louisia. brun, par liv		7	@ 7½

CHANGE—Traites sur le trésor du Texas, 76 @ 80 pr. cent d'escompte.

COMPAGNIE DU THEATRE D'ORLEANS.—A une assemblée des actionnaires tenue le 6 du courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommées directeurs de cette institution pour la présente année, savoir:
F. Peschier, P. Davis,
L. E. Forstall, P. Forstall,
J. G. Guillot, C. Maziau.
Par le Conseil de la Municipalité No. 1, le 13 du courant.
F. Labatut, M. Gruzat, C. E. Forstall.
A une assemblée des Directeurs, tenue le 15 du courant, M. F. Peschier a été à l'unanimité élu Président, J. A. Durel, secrétaire, et James Stockton, inspecteur.
Par ordre de la Direction.
17 av J. A. DUREL, secrétaire.

BANQUE DES AMELIORATIONS—Nouvelle Orleans ce 16 avril 1840—Des propositions cachetées seront reçues par le caissier de cette Banque jusqu'au 24 avril courant, pour la fourniture de 30 milliers de pieds de planches à plancher de 1 1-4 pouces d'épaisseur et 6 pouces de largeur.

Les susdites planches devront être de cypre et de bonne qualité. Le fournisseur se chargera de les rendre sur les lieux qui lui seront désignés par la Banque.
Par ordre
17 avril—7 L. BERNARD, caissier.

FARINE—100 barils à vendre par
17 avril C S HARRISON & Co, 21, Poydras

BLANC DE PLOMB—de qualité supérieure à vendre par
17 a C S HARRISON & co, 24, Poydras.

FARINE—100 barils farine superfine, à vendre par
17 avril LAYET & AMELUNG.

BŒUF—50 barils mess et prime, à vendre par
17 avril LAYET & AMELUNG.

LARD—50 boucauts assortis, jambons et épaules, à vendre par 17 avril LAYET & AMELUNG.

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par
17 avril S. HEATH & Co, 55, Camp.

TRAITES sur New York, à vendre par
17 a R. GRONING & Co.

WHISKEY—150 barils whiskey rectifié, à vendre par
17 a G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

FARINE—2000 barils en débarquement et à vendre par
17 av G. DORSEY, 44, Nlle. Levée.

CLOUS—300 barillets clous de Boston, à vendre par
17 a WIGGIN & DAVENPORT, 25, rue Gravier.

HUILE—5000 gallons huile de sperm d'hiver, pure, et 5000 gallons huile de baleine, à vendre par
17 av WIGGIN & DAVENPORT.

PEINTURES vertes, noires et blanches, à vendre à bas prix par S. HEATH & Co.
17 av 55, rue du Camp.

BON de la Trésorerie pour $4,044, à vendre par
17 av ANDREWS & BROTHERS.
50, rue du Camp.

TRAITES sur Baltimore et Boston, à vue et à 60 jours à vendre par GEO. GREEN & BRO.
17 av 26, Camp.

CABRIOLETS pour les Planteurs.—Un grand assortiment récemment reçu, à vendre par
17 av H. BEACH & CO., 46 et 48, rue Royale.

HARENGS—20 barils harengs et poissons à écailles à vendre par EDWARD SPRAGUE,
17a 22, rue de la Douane.

SAIN-DOUX—100 barillets à vendre par
17 avril C S HARRISON & Co.
21, rue Poydras.

SANGSUES—Une petite quantité de sangsues choisies, en débarquement du navire Rose Julienne, à vendre par
17 avril SCHMIDT & CO, 89, rue Bienville.

SAIN-DOUX—50 barillets Sain-doux en feuille, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
17 avril 63, rue Gravier.

LARD—80 barriques jambons de l'Ouest, plats-côtés et épaules, à vendre par BOGERT & HAWTHORN,
17 av 64, rue Gravier.

CHAUX—900 barils chaux supérieure de Thomaston, à vendre par S. & J. P. WHITNEY,
17 avril 73, rue du Camp.

CIGARRES—236,000 cigares de la Havane en débarquement du steamer Natchez, à vendre par
J. M. CABALLERO,
16 av 32, Vieille Levée.

200 BARILS Porc-Mess et 50 de Porc M. O. à l'inspection, à vendre par
BOGERT & HAWTHORN,
17 avril 63, rue Gravier.

SUCRE de la Havane—92 caisses sucre de la Havane blanc; 147 de brun, en débarquement et au magasin; à vendre par
17 av R. GRONING & Co.

PILLULES contre la fièvre, du Dr. John Sappington—500 boîtes de ces pilules, récemment reçues, à vendre par G. N. MORRISON,
17 av 11, Canal, agent du Dr. Sappington.

LAINE—300 balles laine, et 1550 cuirs, en débarquement de la goëlette Victoria de Matamoros, à vendre par
17 avril R. D. BLOSSMAN, 30, Bienville.

[illegible]

TRAITES sur New-York de 5 à 60 jours de vue, à vendre par L'ARUE & PREVOST,
17 avril 6, rue Royale, maison Musson.

QUATRE ballots peaux de chevreuil rasées, et un lot de peaux de loutres, castor et ours, à vendre par
17 avril BLANCHARD, EIMER & Co, 21, Bienville.

PORTER DE LONDRES—60 barriques importées directement de Londres et garanties, à $2 75 par pinte et en paniers. S. HEATH & Co.
17 av 55, rue du Camp.

PLAQUES DE ZINC—300 caisses de toutes sortes et dimensions, en débarquement du Washington, de Liverpool; à vendre à des conditions avantageuses, par
17 avril S. HEATH & Co, 55, Camp.

PORC & LARD—12 barils porc clair, [illegible] do prime, 5000 livres jambons [illegible] lard à vendre en débarquement par G. DORSEY,
17 a 44, Nlle. Levée.

CHANDELLES, Savon et Beurre—[illegible] de blanc de baleine; 200 [illegible] et 50 firquins beurre de l'Ouest [illegible]
17 av WIGGIN & DAVENPORT.

ARDOISES—27,000 en débarquement du navire Tallon, et 14,400 de 18 à 24 de la 1re qualité de Bangor, en débarquement du brick Mary.
Aussi qu'un assortiment de plaques de plomb de zinc, manufacturées exprès pour les [illegible] des maisons. S'adresser à J. VALL & DAVIDSON,
17 avril 150, rue des Remparts.

HUILE-VIE de pêche [illegible] barils de qualité supérieure venant de Baltimore, à vendre par
17 av N. D. CHAMBERLIN, 10, Gravier.

VIEUX WHISKEY de Monongahela—60 barils en débarquement et à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
17 avril 10, rue Gravier.

INDIGO—6 surons de Caracas, en magasin et à vendre par N. D. CHAMBERLIN,
17 avril 10, rue Gravier.

SEL des îles Turques, de Cadix et de St. Ubes, à vendre, en quantités au gré des acheteurs, par
17 a W. C. TOMPKINS & Co 66, rue du Camp.

SEL—2400 sacs sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en quantités au gré des acheteurs, par
[illegible] ALEX. PARK, 91, rue de la Commune.

SEL—2800 boisseaux sel fin et gros de Liverpool, en débarquement et à vendre en lots convenables aux acheteurs. S'adresser à ALEX. PARK,
[illegible] 91, rue de la Commune.

SEL des îles Turques—5000 boisseaux en [illegible] bateaux chaque, à vendre par
16 avril G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

SEL—2000 sacs sel fin et gros de Liverpool, de la cargaison de l'Ontario, à vendre par
16 a S & J. P. WHITNEY, 73 Camp.

TOILES d'Irlande—Le soussigné a reçu par les derniers arrivages, un bel assortiment de toiles qu'il offre à vendre par colis à des conditions avantageuses, savoir: 4 4 en pièces et 1/2 pièces Toile fine et commune; 3/4 de toiles de Hollande, 5/8 et 3/4 Linons, 6/7, 8, 9 et 10/4 Diapers, 3/4 imitation écossaise Muslin; 3/4 Huilliers et 3/4 Janaias, 4/4 coutils de fantaisie et de blanc, qui tous à coudre de Perse. WM. FREUN,
17 av 50, Douane.

CHANDELLES, Saumons, Savon et Moutarde—200 caisses chandelles de suif, 50 barils saumons No. 1, et 50 caisses de savon, 50 caisses chandelles de blanc de baleine de 6 1 à 20 [illegible] 200 caisses savon [illegible] 200 caisses [illegible] à vendre par
17 avril EDW. SPRAGUE, 22, Douane.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Commerce de la Nouvelle-Orléans—No. 4062—E. L. Morse contre ses créanciers—Les créanciers du pétitionnaire sont priés de se réunir en pleine Cour, le samedi [illegible] à 10 heures du matin, pour [illegible] et [illegible] du pétitionnaire. Il est ordonné que R. A. Chinn soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la Cour.
17 avril [illegible] GREFFIER.

[illegible]

[illegible]

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 28 mars 1840.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 122.]
ACTE

Pour accorder à H. B. Favrot le privilège de tenir un ferry sur le fleuve Mississipi à la ville de Bâton-Rouge.

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Qu'à dater du mois de mai mil huit cent quarante et durant le terme de quinze années, H. B. Favrot et ses héritiers jouiront du privilège exclusif de tenir un ferry allant par le moyen de la vapeur, pour traverser le fleuve Mississipi, entre la ville de Bâton-Rouge et la paroisse du Ouest Bâton-Rouge, d'après les conditions et aux termes suivants: que H. B. Favrot, pour obtenir le privilège de tenir ce ferry, allant par le moyen de la vapeur, payera annuellement, à dater du quinze de mai mil huit cent quarante pendant quinze années la somme de deux cents piastres, dont la moitié sera payée à la ville de Bâton-Rouge et l'autre moitié pour la paroisse du Ouest Bâton-Rouge.

Section 2me. *Il est de plus décrété, &c.;* Qu'il sera accordé au dit Favrot jusqu'au premier de juillet mil huit cent quarante et un, pour avoir le temps de placer un bateau de traverse, allant par le moyen de la vapeur au dit ferry, lequel sera toujours prêt à faire traverser tous individus ou toutes effets qui voudraient ou que l'on désirerait faire traverser, entre le lever et le coucher du soleil; et que le dit H. B. Favrot n'aura pas le droit de demander et de recevoir des droits de péage au dit ferry, audessus des droits de péage suivants; et que le dit tarif sera mis en vigueur à partir du premier juillet mil huit cent quarante et un.

Pour chaque piéton, dix huit sous trois quarts.
Pour chaque cavalier et son cheval soixante quinze sous.
Pour un petit waggon, le cheval et le conducteur, une piastre et demie.
Pour une voiture à quatre roues, deux chevaux et le conducteur, trois piastres.
Pour un cabriolet, le cheval et le conducteur une piastre et demie.
Pour une charrette, le cheval et le conducteur, une piastre et demie.
Pour une charrette de pacotilleur, chargée, trois piastres.
Pour un waggon, deux chevaux et le conducteur, trois piastres.
Pour les chevaux et mulets, cinquante sous par tête.
Pour les bêtes à cornes, audessous du nombre de dix, cinquante sous par tête.
Pour les bêtes à cornes, au dessus du nombre de dix, trente sept sous et demi par tête.
Pour chaque cochon, mouton, douze sous et demi par tête.

Section 3me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que si toute autre personne que H. B. Favrot établit ou tient un bateau à vapeur au dit ferry, à l'effet de transporter à prix d'argent ou de toute autre manière que ce soit, des personnes, dans l'intention de nuire au dit H. B. Favrot, elle payera chaque [illegible] la paroisse du Ouest Bâton-Rouge et de la Corporation de Bâton Rouge, répartie par égales portions et l'autre moitié au profit du dit H. B. Favrot et payera aussi tous les frais de procédure à cet effet.

Section 4me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que dans le cas où le dit H. B. Favrot serait obligé d'arrêter son bateau pour le réparer il sera obligé d'entretenir un nombre suffisant d'esquifs ainsi qu'un bon bac à l'effet de traverser les [illegible] pendant que le dit bateau à vapeur sera en réparation, et le tems accordé pour la réparation du dit bateau à vapeur n'excédera pas quarante jours dans le cours d'aucune année, sous peine de payer vingt cinq piastres par jour, pour tous et chaque jour excédant quarante, à moins que la Corporation [illegible] dispense.

Section 5me. *Il est de plus décrété, &c.;* Que pendant la durée du tems pour lequel ces privilèges sont accordés, le dit Favrot traversera libre de droit de péage, toute personne allant à une revue ou en revenant, ou allant remplir un devoir de milice ou militaire, les chevaux et bagages de dites personnes, et aussi les armes, équipements ou provisions militaires appartenant à l'Etat de la Louisiane ou aux Etats-Unis.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 28 mars 1840.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 123.]
ACTE

Pour venir au secours de H. J. Williams.

Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale; Que le gouverneur est et demeure autorisé par le présent à régler les comptes de Henry J. Williams, pour avoir fait le choix des terres affectées à l'usage d'une maison d'éducation, et à lui allouer deux et demi pour cent sur leur valeur, pour en avoir fait le choix, en les estimant à raison de huit piastres par acre, et lorsque le dit règlement aura été dûment certifié par le secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis. Le gouverneur est et demeure autorisé à en ordonner le paiement au dit Williams, de tous fonds dans le trésor non autrement appropriés. Pourvu qu'aucune terre ne sera incluse dans le dit règlement à moins qu'il n'ait été prouvé au gouverneur que le choix en a été approuvé par le secrétaire de la trésorerie des Etats-Unis.

(Signé) Wm. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 28 Mars 1840.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

[No. 124.]
ACTE

Pour venir au secours de l'Académie de Franklington, dans la paroisse de Washington et de l'Académie de Minden, dans la paroisse Claiborne.

Section 1ère. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane, réunis en assemblée générale;* Que la somme de quinze cents piastres sera et demeure par le présent affectée à l'effet d'aider les Administrateurs de la dite Académie de Franklington à construire un édifice convenable; laquelle somme sera payée de tous fonds du Trésor non autrement affectés, sur le mandat du Bureau des Administrateurs [illegible] édifice est achevé.

Section 2me. *Et il est de plus décrété,* [illegible] Que la somme de deux mille onze piastres, est [illegible] par le présent appropriée à l'Académie de Minden [illegible] sera payée par le Trésorier, sur le mandat des administrateurs, lorsqu'ils auront prouvé, à sa satisfaction, que l'hypothèque existant actuellement sur leur Académie en faveur de Charles H. Vieder, aura été levée, ou la dite somme sera payée par le dit Trésorier à Charles H. Vieder, à la radiation de la dite hypothèque.

(Signé) WM. DEBUYS,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 28 mars 1840.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

AU BAZARD PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur de prévenir qu'ils ont reçus par le Lafayette et le Kubicon, un grand assortiment de marchandises d'été, des goûts les plus nouveaux et choisis dans les magasins les plus à la mode de Paris.

Tels que, cravattes de batiste et jaconas, chemises de couleur, do. de toile blanche, d'un genre nouveau, un assortiment d'éventails des plus variés, ombrelles, souliers, gants fil d'Ecosse, do. en soie, do. fillet, chapeaux en feutre, gris, do. en soie, do. castor et autres, cols cravattes pour été, bretelles en tout genre, foulards, bas fil d'Ecosse, do. en soie, pour homme et pour dames, cannes à épées, do. plombées et autres, cravaches, éponges fines, sacs à éponges, serviette de tafetas ciré, pour les bains, tabliers cirés pour enfant, brosses à tête, à habit, à peau, à barbe, à dents, &c. &c.

Les articles de parfumeries qu'ils reçoivent des maisons Monpelas, Bernier, Violet, ne pouvant que justifier la réputation dont jouit déjà leur maison; ils offrent en première qualité des extraits pour le mouchoir, les eaux pour la toilette d'Alcibiade, de Lavallière, Athénienne, de Beauté, de Lavande, eau de Cologne, savons, huiles et pommades de toutes sortes, poudre pour les mains et la peau, la véritable poudre de riz, pâte d'amande, la pâte unica [illegible] pour l'entretien des ongles, qui a obtenu [illegible] succès parmi les élégants et qu'on ne trouve que chez eux.

Pour vendre en gros, pommade ordinaire, crème de Perse, eau de Cologne, huile antique, cosmétiques, [illegible] Tous ces articles [illegible] sont le [illegible] et sont ceux les plus [illegible].

On trouve également chez eux un assortiment de lisettes, bandeaux, épilatoires [illegible] pets et rerraques, qui par leur [illegible] le prix à l'exposition de 1839 [illegible] maison Normandin frères, de P[illegible]
Odontine et élixir de Pelletier et toute espèce de dentifrice.
17 avril—10t.

MAGASINAGE—Esclaves—Du sel, des vins, des marchandises sèches et de tout genre reçu en magasinage [illegible] fera aussi la vente par commission [illegible] le magasin étant parfaitement placé [illegible]
A vendre à des conditions favorables [illegible] âgé de 23 ans, parfait cuisinier [illegible]
17 av WM. DEIGER, 19 St. [illegible]

REÇU par les derniers arrivages de France et à vendre par Mme. BUFFLET, rue Royale, entre Toulouse et St. Louis, No. 37, un assortiment de comestibles [illegible] première qualité, savoir: [illegible]
Fromage de Gruyère; do. Neufchâtel; fruits confits à leur jus; sardines à l'huile; pâtés truffés, [illegible] truffes au naturel; saumon à l'huile; bouillons [illegible] cissons de Lyon; do. de Marseille; thon à l'huile [illegible] do.; moutarde de Maille pdo. céleri; confitures [illegible] France et de la Havane; liqueurs assorties, vin de Champagne, 1re qualité; jambons de Westphalie; choux [illegible] l'huile; do au naturel; des primeurs, &c. &c.
17 avril

A LOUER—La belle maison avec [illegible] coin des rues Tchoupitoulas et la Course [illegible] cuisine et hydrant dans la cour. S'adresser jusqu'au [illegible] H. CURTIUS. 17 avril

A LOUER—Une Maison de résidence, en brique, à deux étages, située rue Bourgogne, entre la rue Conti et St. Louis, composée de 6 chambres [illegible] cuisine et 4 chambres de domestiques. Aussi—Une [illegible] un étage en briques, encoignure Commune et St. [illegible] de Maniscalité, composée de 8 chambres, avec [illegible] cuisine à deux étages. S'adresser à F. JORDY,
17 avril No. 118, rue Royale.

AVIS—Les personnes qui doivent à la succession de F. Robert, sont priées de payer sans délai; et celles auxquelles il peut être dû sont invitées à présenter leurs comptes. 14 avril—10t Vve. ROBERT, Curatrice.

LES soussignés offrent à vendre les articles suivants, tels que par les derniers arrivages de Bordeaux:
200 barriques vin Montferrand et St. Estèphe,
150 do do de Pauillac Médoc et St. Julien,
50 do do do vieux médoc,
20 demi-barriques vieux mellon,
20 demi-pipes Cognac 4me preuve,
[illegible]
25 demi-pipes champagne, brandy, vieux,
[illegible]
100 huiliers [illegible]
100 barils vinaigre blanc,
12 barils vin de Sauterne très supérieur,
[illegible] qualité ordinaire,
200 caisses vin véritable Haut-Brion, [illegible] 1827,
250 caisses vin Château-Margaux, Branne Mouton, Chateau Latour, Gruau Larose, &c.
1200 caisses vin de qualités ordinaires marquées St. Estèphe, St. Julien et Pavillon,
60 caisses vin vieux Sauterne par 24 bouteilles [illegible] très supérieure,
[illegible] do quantité ordinaire,
[illegible] caisses fruits à l'eau-de-vie,
1000 paniers anisette superfine [illegible]
1000 [illegible]
100 caisses cerises Badin, bouteilles blanches,
100 caisses liqueurs [illegible] porcelaines,
100 caisses liqueurs en bouteilles blanches, de diff. [illegible]
CARRIERE, DARAN & Co. [illegible]

LE soussigné déclare n'avoir jamais été en société avec M. Cobini pour l'établissement du jardin [illegible]
Nouvelle-Orléans, le 13 Avril 1840. G. ARDOUIN.
14 avril—6 an 10

[illegible]

THEATRE DE LA RENAISSANCE.

Le dimanche de Pâques—Première représentation de
LA TACHE DE SANG,
Drame en 3 actes de MM. Maillan et Boulé—M. Dorsey remplira le rôle du duc d'Estheing.
Le spectacle sera terminé par
LE BENEFICIAIRE,
Comédie en 5 actes et en 1 vaudeville de MM. Théaulon et Etienne.
M. Victorin remplira le rôle de l'Essouffé.

☞ En attendant, ANTONY; LES MALHEURS D'UN JOLI GARCON.

GRAND CONCERT
VOCAL ET INSTRUMENTAL,
Au VERANDAH, rue Saint Charles.
Donné, Lundi 20 Avril;
Signora MAJOCCHI, Soprano.
Signori GIAMBONI, Tenore.
VALTELLINA, Basso.
GABICI, Violon.

Le Concert sera divisé en deux parties, et composé de morceaux de choix, des grands maîtres Italiens. On commencera à 7 heures et demie.
Prix du billet $1 50. Chez MM.
E. Johns & Co. encoig. St. Charles et Commune.
D. Casey, rue du Camp.
E. Benoist, encoig. Chartres et Jefferson, et au Verandah. 16 avril—4

TIVOLI LOUISIANAIS.

MESSIEURS les souscripteurs sont respectueusement prévenus que le second Bal de Société aura lieu dimanche prochain, jour de Pâques.
Ils devront prendre leurs billets au café de M. Cobini, vis-à-vis le Théâtre, d'ici à samedi.
Les billets qui ont été délivrés pour le premier Bal ne seront pas reçus. 17 avril—1

TIVOLI LOUISIANAIS.
Situé sur le Chemin du Bayou.
DEUXIEME BAL DE SOUSCRIPTION.

MR. COBINI a l'honneur d'annoncer à Messieurs les souscripteurs qu'il donnera mercredi prochain 22 avril, dans le jardin du Tivoli, appartenant à Mr. Hardouin, le second Bal de Société.
Ils devront prendre leurs billets au Café vis-à-vis le théâtre d'Orléans, avant Mardi soir.
Les billets qui ont été délivrés pour le premier Bal, ne seront pas reçus. 17 avril

FEU D'ARTIFICE, &c.
DIMANCHE PROCHAIN.
Grand Travail Aérien, Danses de Corde et Voltige,
Par une troupe de Jeunes Artistes d'un mérite supérieur.
ASCENSION D'UN GRAND ET SUPERBE FEU D'ARTIFICE,
Composé d'une grande quantité de pièces nouvelles de dimensions extraordinaires, qui seront précédées par une innombrable quantité de fusées volantes de très gros calibre.—La soirée sera terminée par l'embrasement d'un GRAND TEMPLE ENCHANTE.—Les plus belles couleurs seront prodiguées au moment des pièces.
☞ En face du Ferry, de l'autre bord du fleuve. [illegible] On commencera à 4 heures.

BALS
SALLE D'ORLEANS.

LE soussigné annonce à ses amis et aux Dames de la Nouvelle-Orléans, qu'il y aura
DES BALS PARES ET MASQUES,
Jeudi et Samedi de chaque semaine,
PRIX d'entrée: — Cavaliers $2
☞ Un bureau sera ouvert pour y déposer les chapeaux, cannes, manteaux, &c.
11 mars A. MITAUD.

Salle de la Marine, entre les deux marchés.
GRAND BAL PARE ET MASQUE.
Tous les Mercredi et Samedi de chaque semaine.
PRIX D'ENTREE:
Cavaliers $1 50
Il y a dans la salle de bal une bonne buvette et un excellent restaurant. 27 d

TIRAGE OFFICIEL DE LA
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE.
Classe Extra No. 19.
74 13 38 25 10 43 1 63 62 65 24 6 63

TIRAGE AUJOURD'HUI à 7 heures à l'Exchange Hotel
Gros lot $15,000
Un Lot de 10,000
1 Lot de 4,000
1 Lot de 1,500
10 Lots de 1,000
75 numéros—12 tirés.
Billets, $5 00—coupons en proportion.
☞ Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co,
16 avril 35, rue du Canal

[illegible]

UNE élection pour neuf directeurs de la [illegible] compagnie aura lieu le [illegible] 27 du courant, [illegible] matin et 2 heures de l'après midi. Les actionnaires sont [illegible]
16 avril—[illegible] AUG. ST. MARTIN, secrétaire.

ACTIONS DU FERRY DE LA 2de MUNICIPALITE.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu sans réserve, à l'encan, Samedi prochain, le 18 courant, à midi, à l'Arcade de Banks:
100 actions [illegible]
Conditions—Tout sommes au dessous de [illegible] comptant, au dessus de cette somme, à 4 et 6 mois de crédit [illegible] endossés à satisfaction. 16 avril

COMPAGNIE DU CHEMIN [illegible]

DES propositions [illegible] seront reçues au bureau de la Compagnie, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, jusqu'à lundi, 20 courant pour la fourniture de 45,000 pieds de Cypre en [illegible] pieds de bois de 6 pouces de largeur et de [illegible] seur, et 10,000 pieds de 12 pouces de largeur sur 3 pouces d'épaisseur. Tous les bois devront avoir 20, 25 ou 30 pieds de longueur, être sains, sans sève et livrés sur les côtés du chemin de fer aux endroits désignés par l'ingénieur de la Compagnie.
Le paiement sera fait en bons billets endossés échéant le 3 juin prochain.
Nouvelle-Orléans, le 16 avril 1840.
Par ordre du bureau.
16 avril—3 WILLIAM FURST, Secrétaire.

CHEMINS DE FER DE LA NLLE. ORLEANS ET DE CARROLLTON.

AVIS—Les propositions cachetées seront reçues jusqu'au 26 courant, à 3 heures P. M., pour une bâtisse à Carrollton, d'après un plan et les spécifications dont on peut prendre connaissance au bureau de l'ingénieur soussigné, à l'encoignure des rues Baronne et Poydras. On exige que les propositions [illegible] de [illegible] et pour les matériaux soient faites séparément.
Nlle. Orléans, le 16 avril 1840.
JOHN HAMPTON,
Ingénieur en chef du chemin de fer de la Nlle. Orléans et de Carrollton.

AVIS—NOEL PADOVANI invite les personnes ayant quelques réclamations contre la goëlette Ocean, de Providence, H. J. Ives propriétaire, à les lui présenter dans l'espace de cinq jours; ce terme écoulé, il ne sera plus responsable d'aucune dette de la dite goëlette, l'ayant achetée, libre de toutes dettes et réclamations.
Nlle.-Orléans, 16 avril 1840.
16 av—5 N. PADOVANI.

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE—Des propositions écrites seront reçues au bureau de la Compagnie jusqu'au 20 courant, pour le transport de 400 tonnes de fer, du fleuve à une distance d'un mille, à partir de Versailles, point où se termine aujourd'hui le chemin de fer, jusqu'à l'habitation de M. O. Villeré.
On peut prendre connaissance du plan et de la manière dont les travaux doivent être faits, en s'adressant au bureau de la Compagnie de la rue des Levées, entre les rues Bienville et Conti. Nlle.-Orléans, le 16 avril 1840.
Par ordre du bureau,
16 av WILLIAM FIRST, secrétaire.

LE SIEUR LAUROUET étant sur son départ pour Philadelphie, offre à vendre à l'amiable, une machine complète pour faire le Soda Water. C'est une des meilleures et des plus riches qu'il y ait ici; ceux qui désireront la voir, n'auront qu'à s'adresser dans la rue Dumaine, No. 50, dans la cour, entre Condé et Royale. Si elle n'est pas vendue à l'amiable d'ici au 21 du courant, elle sera exposée en vente, le même jour par M. R. B. Sykes, encanteur, rue des Magasins, No. 61. 16 av

CORDEVIOLLE & LACROIX préviennent leurs habitués qu'ils viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un assortiment complet d'articles d'été pour la saison, consistant en:
Habits de chasse, mérinos superfin, laine douce.
Redingotes do do do
Habits do do do
Pantalons do do do
do do façonné nouveau genre.
Gilets bazin et piqué de toutes nuances.
Chaussettes de fil.
Gants de soie et fil d'Ecosse.
Chapeaux de castor, gris et noir.
Mérinos en pièces, de toutes couleurs.
Coutils français les plus fashionables.
Ils ont aussi reçu d'Angleterre un superbe choix de Coutils les plus nouveaux, qu'ils offrent à vendre [illegible] en détail. 16 avril

600 REFRIGERATEURS

LE soussigné vient de recevoir en quelque sorte un meuble nécessaire tant dans les pays du Sud que dans ceux du Nord. Il est fait pour conserver la viande et empêcher qu'elle ne se gâte par la chaleur pendant l'été. Il est considéré comme un moyen d'économie dans toutes les maisons, car, la quantité de mets qu'il préserve de la chaleur dans l'année, est de beaucoup au-dessus du coût d'achat.
Le soussigné reçoit continuellement des réfrigérateurs de tous prix de fabricant lui-même.
W. R. CARNES, 88, Bienville.

BEURRE—70 barillets beurre de l'Ouest à vendre par
16 av W. S. BROWN, 26 Gravier.

CAFE—[illegible] sacs café vert de la Havane, à vendre par
16 a J. ROBERT & Co. 47, rue Bienville.

[illegible] caisses et 40 tambours, à vendre par
16 JOHN A. MERRITT, 63, rue du Camp.

[illegible]—10 balles cotonnades, à vendre par JOHN A. MERRITT, 63, rue du Camp.

SAVON [illegible] en magasin et à vendre par
16 a JOHN A. MERRITT, 63, rue du Camp.

[illegible] à vendre par
16 av D. VAN COURT, 4, Front Levée.

[illegible] à vendre par
16 avril D. VAN COURT, 4, Front Levée.

TRAITES sur New-York, à vendre par
16 av BLANCHARD, EIMER & Co, 26 Bienville.

MORUE—200 caisses à vendre par
16 av VAN WYCK & Co, [illegible]

EAU-DE-VIE DU PAYS ET VIN DE PORTO [illegible] en gros et à vendre par
16 avril D. VAN COURT, 4, Front Levée.

FRUITS A L'EAU-DE-VIE ET FRUITS—En magasin et à vendre par D. VAN COURT,
16 avril 4, Front Levée.

SAINDOUX—400 barillets saindoux en feuilles en débarquement et à vendre par W. C. TOMPKINS & Co,
16 a 66, rue du Camp.

[illegible]

POMMES DE TERRE—50 barils du Nord en bon état, en débarquement et à vendre par
16 a D. VAN COURT, 4, Front Levée.

[illegible]

[illegible]

POUR LOUISVILLE—Le bateau à vapeur MEDITERRANEAN, capt. Porter, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour le reste du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
17 a PIERCE SHANNON & BRO.
37, rue des Magasins.

POUR ST. LOUIS—Le steamer MAID OF ORLEANS, capitaine Ivan Houten, est prêt à recevoir du frêt; et partira pour le port ci-dessus le 19 du courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. VAIRIN & Co.
Ce steamer prendra du fret pour Natchez, Memphis, Mills point et l'embouchure de l'Ohio. 17 av

POUR ST. MARTINVILLE, Attakapas et les ports intermédiaires—Le paquebot steamer AJAX, capitaine N. O. Trouard, partira demain, le 17 courant, à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
DURRIVE & DEBLANC,
16 avril 42, Nouvelle Levée.

POUR TCHULA, Yazoo City, Vicksbourg, Grand Gulf, Rodney et Natchez—Le steamer PANOLA, capitaine D. B. Mosby, partira Samedi, le 18 courant, à 4 heures de l'après midi. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. HALL & A. BEIN,
16avril 19, Nouvelle Levée.

PAQUET ÉQUILIER—POUR LITTLE ROCK, Van Buren, Fort-Gibson et Fort Smith—Le steamer JOHN JAY, capit. H. Mason, partira samedi, le 18 courant, à 4 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, à l'extrémité de la rue du Canal ou à
16 av W. S. BROWN, 26, rue Gravier.

POUR ST.-LOUIS ET ALTON.—Le steamer MERRIMACK, capt. Eaton, partira pour les ports ci-dessus et les ports intermédiaires, Mardi prochain, 21 du courant, à 10 heures A. M.—Pour fret ou passage s'adresser à bord, au wharf de la rue Poydras ou à
16 av W. C. TOMPKINS & Co, 66, Camp.

POUR LIVERPOOL.
Le trois mâts ONTARIO, capt. Jamerson, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 230 balles de coton ou passage, s'adresser à S & J P WHITNEY,
17 avril 73, Camp.

POUR CHARLESTON—La goëlette DELIGHT, cap. Thorpe, partira pour le port ci-dessus—Pour fret ou passage s'adresser à J. A. BARELLI & Co.
17 av 61, Commune.

A FRETER—Le trois mâts SEAMAN, capitaine Nickerson, du port de 800 balles de coton ou de 300 [illegible] un port de la Méditerranée [illegible] Gens [illegible] aux emménagements. S'adresser à bord ou à BEDFORD & BECK,
17 av 24, Douane.

POUR LIVERPOOL—Les trois mâts NEW-ENGLAND, capitaine Lowell, marqué A 1, partira pour le port ci-dessus. Pour fret de 150 balles de coton ou passage, s'adresser à
S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts ST. LEON, capitaine J. Wescot, partira pour le port ci-dessus. Pour passage seulement s'adresser à
16 avril J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LE HAVRE—Le trois mâts MANCHESTER, capt. Ecsworth, marqué A 1, partira pour [illegible] S. & J. P. WHITNEY,
16 avril 73, rue du Camp.

POUR BORDEAUX.—Passage seulement.—Le beau navire VILLE DE BORDEAUX, ayant de superbes emménagements, partira vers le 5 ou le 6 mai prochain. S'adresser au capitaine à bord, ou à
JOHN & H. FEHRMAN,
16 avril—6 Place de la Banque.

POUR LE HAVRE—Le beau paquebot CINCINNATI, capitaine Barstow, ayant tout son chargement engagé partira le 1er mai prochain. Pour passage, s'adresser à bord ou à HONOLD & MASPERO,
10 avril 60, rue Toulouse.

POUR PHILADELPHIE—La barque B. MEZICK, cap. Garvin, peut prendre 100 balles de coton ou de [illegible]—Pour passage ou fret, s'adresser au capt. à bord, en face du marché aux Légumes, ou à
16 av JAMES D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR LIVERPOOL.—Passage seulement.—Le trois mâts fin voilier, MEDFORD, capt. Thomas, partira dimanche prochain, 19 courant; pour passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser au capitaine à bord, en face de la rue de l'Hôpital, (1re Municipalité) ou à BOUTIN, GALLY & Co. 16 a

POUR LE HAVRE—Le navire paquebot CREOLE, capt. Dillingham, partira le 5 mai prochain. Pour passage, s'adresser au capitaine à bord. Ce navire prendra quelques centaines de balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret, s'adresser à
15 a F. PERRET, 59, rue Toulouse.

POUR LIVERPOOL.
Le trois mâts américain HAVRE, capt. Known, partira sous peu. Pour passage seulement, ayant de [illegible]

[illegible]

POUR LIVERPOOL.
Le navire américain [illegible] WASHINGTON, capt. Adams, du port de 1400 balles [illegible]
HEATH & Co. 55 Camp.

POUR MARSEILLE.
Le trois mâts [illegible] MANCHESTER, capitaine [illegible] Pour fret de 300 balles, s'adresser à J. P. BONNET,
14 avril 3, Royale.

Le navire fin voilier A. L. RUBICON, Rogers, partira le 1er mai. S'adresser, pour 400 balles de coton ou passage, au capitaine à bord ou à CHEVREMONT & Co.
14 avril 6, rue Royale.

POUR LE HAVRE—Le navire français, LE LAFAYETTE, partira pour le Havre, le 25 courant, ayant son chargement engagé—Pour passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à
8 a. A. ST. GEORGE, rue St. Louis.

LE navire américain MANCHESTER est prêt à charger pour le Havre—prendra jusqu'à un millier de balles de coton. S'adresser à
BLANCHARD, EIMER & Co, 26 Bienville.

ON DEMANDE un bon navire pouvant porter environ 250 tonnes au service, pour prendre une cargaison pour New York, à 30 milles à peu près en remontant la rivière. S'adresser à
14 a W. G. HEWES & Co, rue Natchez.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts TALLEYRAND, capitaine Fales, partira pour le port ci-dessus. S'adresser à S & J. P. WHITNEY, 73, Camp.

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts ROWLAND, [illegible] sa cargaison engagée. Pour passage, s'adresser à 14 a S & J.P. WHITNEY, 73 rue du Camp.

POUR NEW YORK—Le brick SNOW, capitaine Shoondyke, peut prendre encore 100 barils sur le pont et quelques passagers, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

POUR NEW YORK—La goëlette MOHASKA peut prendre un chargement sur le pont. S'adresser à
14 a O. BEDFORD & BECK, 24 rue de la Douane.

LIGNE DE PACKETS DE LA NOUVELLE ORLEANS ET DE BALTIMORE—Le brick MARY, capitaine Myrick, peut prendre 100 barils sous le pont et quelques passagers, s'adresser à
14 a G. BEDFORD & BECK, 24 Douane.

LOTERIE DE LA NOUVELLE ORLEANS.

LES propriétaires et administrateurs de cette loterie annoncent au public qu'ils ont déjà commencé la vente de leurs billets, à leur Bureau principal rue de Chartres, No. 141 bis.
On peut aussi se procurer des billets à l'Etablissement d'Horticulture du Faubourg Washington, à l'encoignure des rues Pologne et Levée, près les magasins à tabac.
9 avril

AVIS.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages de France, un bel assortiment de marchandises confectionnées, telles que: lévites, habits de mérinos, de gulaghan, et [illegible] blanche, pantalons de mérinos et de coutil, gilets de dessous bazin, cravates, bretelles, &c. &c. qu'ils vendront à des prix modérés.
15 avril REINECKE, DELERY & Co. 99 Chartres.

E. FREMAUX, libraire et Md. de papiers peints, rue de Chartres, No. 117, [illegible] recevoir par les derniers arrivages de France, un grand quantité de papiers peints, nouveaux dessins, savoir:
Papier ordinaire de 25 cents [illegible]
do fin glacés [illegible]
Bordures imitation [illegible]
do veloutées [illegible]
Vues pour salles et cafés.
Ciels de lits unis et à rosaces de tous les fonds.
Sujets pour éventails et devant de cheminées.
Bordures veloutées et imitations pour ciels de lits.
Un joli choix de romans nouveaux, des meilleurs auteurs, éditions de Paris et de Bruxelles.
Pièces de théâtre, anciennes et nouvelles.
Fournitures de bureaux, encre de toutes couleurs.
Registres français et américains.
Livres [illegible]
Tous les classiques français.
Papiers blancs de toutes espèces, pour dessins, pour plans, écoliers et à lettre.
La collection complète des manuels.
15 avril—8t E. FREMAUX.

UN SUPERBE ARTICLE A TRES BON MARCHE.

UN grand assortiment de rideaux de mousseline brodée à l'aiguille, [illegible] la paire [illegible] reçu et à vendre par
MME. E. LEFEBRE & FRERES,
14 a [illegible] encoignure des rues de Chartres et Conti.

INDEPENDAMMENT de l'assortiment de leur magasin, les soussignés ont reçu et offrent à vendre à des prix avantageux:—
Zinc en plaques et en feuilles,
Etain de Banca en saumons et en petites barres,
Fanbords,
Poids pour châssis de fonte de 4 à 10 livres.
Un assortiment de gros clous pour navires et canots.
Boulons en cuivre assortis de 1/2, 5/8 et 3/4 de pouce.
Un assortiment de fontes américaines, consistant en fours de campagne, &c. &c.
Chaudières françaises, de 1 à 108 pots.
Clous de composition de [illegible]
[illegible]
FRESTIER & JEIN.

MAISON A LOUER—Une maison à étage [illegible] entre les rues du Bourg et [illegible]
[illegible] 10 avril

[illegible] BERGER & Co. ont reçu un joli assortiment [illegible] de toutes couleurs [illegible] et de foulards à des prix modérés. 14 av

LES soussignés, agents de la manufacture de Cordages de Louisville, sont préparés à recevoir des ordres pour toute qualité de cordages goudronnés [illegible] et autres objets ayant rapport aux [illegible] des cordages des navires, ils ont aussi en main, et ont à vendre des cordages de Manille, cordes goudronnées et autres objets de gréement de navires. J. VAIRIN & Co.
[illegible] 20, rue Poydras.

[illegible]

MORUE, HUILE, [illegible]

[illegible]

[illegible]

VENTE DE SYNDIC.
S. B. Mullen contre ses créanciers.
PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu mardi matin, le 21 courant, à 10 heures, dans la rue de la Course, entre les rues Religieuses et St. Jean Baptiste, par ordre du syndic dans le procès de S. B. Mullen contre ses créanciers:
Une quantité de boucauts de lard vides,
Do. do. de tierçons et barils do.
Do. do. de caisses de porc vides,
Balances, et un assortiment de meubles, de fourniture de cuisine;
4 Chevaux, 2 Drays, 3 Charrettes, et des roues à brouettes.
17 avril

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, le 18 courant, à 10 heures a. m. à son magasin d'encan, rue Conti, No. 29:
4 caisses Toile superfine;
2 " " écrue. 17 av

PAR J. A. BEARD.
Vente de Nègres de Valeur sans réserve.
IL sera vendu à l'encan, samedi matin, le 18 courant, à midi, à l'Arcade de Bank, les nègres de valeur suivants:
MELLY, âgée de 32 ans, négresse de champ.
CHARLEY, " 4 "
POLLY ANN, " 3 "
JAMES, " 12 mois.
BETSEY, âgée de 23 ans, négresse de champ.
ISAAC, " 4 "
ALFRED, " 7 mois.
BETSEY, âgée de 31 ans, négresse de champ.
WILLIAM, " 10 "
HANNAH, " 7 "
BOB " 3 "
Conditions à la vente.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, not. public, aux frais de l'acquéreur. 17 av

PAR H. J. DOMINGON.
SAMEDI prochain, 18 avril, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu sur les lieux au coin des rues St. Pierre et Bourgogne:
Le fond d'un Cabaret bien assorti. 17 avril—1

Vente renvoyée.
PAR A. L. FERNET.
La grande vente de Vins, &c. qui devait avoir lieu hier Jeudi, 16 du courant, a été renvoyée à Samedi prochain 18 du courant, à 4 1/2 h. P. M. entre le marché à la viande et la maison rouge. 17 avril—1

PAR L. A. GARIDEL.
Vente de Vins, sans réserve pour ordre une facture.
LUNDI, 20 du courant, il sera vendu, à 4 heures après midi, au magasin de Messrs. Cucullu, Lapeyre & Co. No. 27, rue Toulouse, entre Levée et Chartres:
150 barriques vin Malaga qualité supérieure,
100 petits barils do do do très vieux,
86 jarres vin Malaga doux do.
Conditions à la vente. 17 avril—2

Vente régulière de Comestibles.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu ce matin, 17 du courant, à 10 heures, un assortiment général de comestibles, meubles, &c.
Les personnes qui ont des articles à mettre à l'encan, sont priées de les envoyer vers 9 heures et demie. 17 a

Vente de Syndic.
S. B. Mullen contre ses créanciers.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, à l'encan, samedi, 18 midi, à l'Arcade de Bank's, le nègre REUBEN, âgé de 23 ans, cocher, domestique de maison et tonnelier.
LOUISA, âgée de 40 ans, domestique de maison.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, not. public, aux frais des acquéreurs. 17 av

PAR VINCENT, VIGNIE ET DE FERIET.
Vente sans réserve.
IL sera vendu, Samedi, le 18 du courant, à 4 heures P. M. à l'encoignure des rues Grands Hommes et Piété.
Le fond d'un magasin de Groceries, et cabaret.
Conditions à la Vente. 16 av

PAR FAUCHIER.
(Vente sans réserve.)
IL sera vendu samedi, 18 du courant, à la Salle des Bains de la bourse de Cité, rue St. Louis.
Un lot de terre situé au faubourg Tremé, mesurant 33 pieds 5 pouces de face à la rue Roman, sur 100 pieds sur la rue de l'Hôpital, faisant encoignure à ces deux rues, avec une maison en brique, composée de trois appartements, cave et cabinets &c., cuisine et autres bâtisses, sur la cour.
Conditions.—Un dixième comptant; l'acquéreur se mettra au lieu et place du vendeur, pour le paiement d'un billet de $1250 qui échoiera le 8 août 1840, et d'une autre billet de même somme qui échoiera le 8 février 1841; et la balance à 6, 12 et 18 mois de terme, payable en billets endossés, portant hypothèque à la satisfaction du vendeur.

GOLETTE BOSTON PACKET.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, le jeudi, 23 courant, à midi à l'Arcade Banks:
La goëlette fine voilière Boston, pour l'État [illegible] complète aujourd'hui sur le chantier de MM. Banks et Marcey en face de cette ville.
Des propositions pour vente privée seront reçues jusqu'au jour de la vente, en s'adressant au bureau de l'encanteur, rue Commune No. 80, ou à M. H. Banks et Marcey.
16 avril

VENTE DE MEUBLES.
PAR J. J. BEARD.
[illegible]

VENTE DE SYNDIC.
[illegible]
Conditions comptant.
NATHAN JARVIS, syndic provisoire.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les Dames et Messieurs de la Nouvelle-Orléans, qu'ils feront l'ouverture de leur salon de glaces et sorbets, Dimanche, 12 courant, à leur magasin de confiseur, rue Royale, près l'encoignure St. Louis; ils espèrent par les soins qu'ils apporteront à la confection de leurs glaces, que le public continuera de leur accorder le patronage dont ils l'honoraient les années précédentes et qu'ils se sont [illegible] mériter.
11 avril—8 FELIX MANUEL & Co.

AVIS—Le soussigné, membre de la raison Dejoux et Fernandez, encanteurs dans la ville de la Nouvelle-Orléans, prévient par le présent les personnes qui ont, ou qui prétendent avoir des réclamations contre la société de Victor Dejoux, [illegible] à présenter leurs comptes à la liquidation des affaires de la dite société.
Nouvelle-Orléans, 14 avril 1840.
15 avril—3 F. S. FERNANDEZ.

AVIS TRES IMPORTANT.

MR. V. DEJOUX a l'honneur de prévenir ses amis, ses connaissances, et le public en général, que d'après le départ de son associé, M. F. Fernandez, qui a paru hier de la ville [illegible] de la société, il se trouve dans la nécessité [illegible] de porter à leur connaissance tout ce qui concerne [illegible] d'une haute importance. Quant à la liquidation de la maison de V. Dejoux et Fernandez, ceux à qui il est dû comme ceux qui doivent, sont priés de s'adresser à M. V. Dejoux, ou à M. Théodore Drouet à la Cour de Cité, Passage de la Bourse. M. V. Dejoux fait par le présent avis connaître à tous ceux qu'il aurait [illegible] qu'il est autorisé en [illegible] caution, à refuser toute réclamation de M. F. Fernandez pour qu'il ne puisse recevoir ni toucher aucun compte.
15av—6 V. DEJOUX.

LES ASSESSEURS du 3me. District de l'Etat et de la Paroisse d'Orléans compris entre les rues Levée, Plauche, Esplanade et Enghein, le nouveau faubourg Marigny et le faubourg Franklin, ont l'honneur de prévenir les personnes sujettes à taxe, que le rôle du dit district est terminé et que le tableau en sera exposé pendant dix jours chez G. Plessy, l'un des assesseurs, encoignure des rues Craps et Champs Elysées. Nlle. Orléans, 14 avril 1840.
15 av—10 G. PLESSY.

AVIS—Monsieur et Madame FRYER, devant partir pour l'Europe le 18 courant, prient les personnes à qui ils doivent de présenter leurs comptes pour être soldés, et celles qui leur doivent de vouloir bien payer dans le plus bref délai.
Les commissions qui leur seront transmises pour Paris et Londres, seront exactement exécutées, et leur magasin sera constamment assorti, comme par le passé, d'articles de modes et de goûts les plus nouveaux.
Monsieur F. Verrier est chargé de leur procuration pendant leur absence. 15 av—3

AVIS AUX DAMES.

LES bains spécialement destinés aux dames et situés rue Conti entre les rues Dauphine et Bourbon, seront positivement ouverts samedi prochain 18 et jours suivants, depuis le matin, jusqu'à neuf heures du soir.
On pourra se procurer des abonnements en s'adressant au bureau.
Cet établissement, pour la commodité et la propreté ne laissera rien à désirer, rien négligé, compte sur le patronage des dames, pour lesquelles il a été exclusivement construit.
15 avril—3

MARINADES ANGLAISES [illegible] assortiment de qualité supérieure, en débarquement [illegible] navire Orwell, de Liverpool, de Marinades Anglaises, consistant en choux rouges, choux fleurs, [illegible] cornichons [illegible] sauce, ketchup de [illegible] de salade, sauces au [illegible] de chatelaignes, [illegible] à vendre par
A. F. JONES, 67, Canal.

LES soussignés ont reçu par le Lafayette un assortiment de coutils de tous genres, gants et schalls [illegible], écharpes, &c., et ont en débarquement du Mozart un grand assortiment de jaconas et mousselines, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail à des prix très bas.
LORNE & FROIS,
10 av—6 27, quai de Chartres.

RAWDON, WRIGHT, HATCH & EDSON,
Graveurs de Planches de Billets de Banque,
à la Nouvelle-Orléans.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les fesaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.
Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.
Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et du Canal.
Nouvelle-Orléans, 1er. novembre 1838.
21 février—1 an.

MME. ARTIGUENAVE jeune élève [illegible] des cours de musique de Paris, a l'honneur d'informer [illegible] le public qu'elle donne en ville et chez elle des leçons de chant, de piano, et ainsi de langue française [illegible] Mme. A. a enseigné avec succès à Bâton Rouge, et peut [illegible] à [illegible] qui est une preuve évidente [illegible] par la méthode qu'elle [illegible] Royale No. 244.
Prix des leçons à son domicile [illegible] Française.

DISSOLUTION DE SOCIETE.

LA société qui existait dans cette ville [illegible] L. S. Segura & Cie est dissoute [illegible]
L. S. Segura continuera le même genre [illegible] pour propre compte, au No. 140, Vieille Levée.
Nlle. Orléans, le 10 avril 1840.
14 a

[illegible]

M. J. B. [illegible]

[illegible]

[illegible] 17 avril

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu samedi soir, prochain, le 18 du courant à 4 heures 1/2, à la presse à coton de Freret Frères:
20 balles coton avarié, vendues pour compte de qui il appartiendra.
Conditions comptant. 15av

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu, lundi, le 27 courant, à 4 heures et demie P. M. à l'encoignure de la rue Moreau et du chemin du fer de Pontchartrain:
Une quantité de bois de lit de sangle, des bureaux, appartenant à une pension. 15 av

PAR JOS. A. BEARD.
Vente de syndic, d'habillements, etc.
IL sera vendu le lundi, 27 courant, à 10 heures, au fond du magasin situé sur la Levée, No. 77, entre les rues Girod et Julie; ensemble avec les vitrages, etc. abandonnés par M. R. G. Haynes à ses créanciers.
Le fonds consiste en un assortiment général et complet de marchandises tenus ordinairement dans un magasin d'habillement, telles que habits, redingottes, vestes, de toute genres, chemises, chapeaux, casquettes, bottes, souliers.
Conditions à la vente. 16 a

PAR L. A. GARIDEL.
SAMEDI, 18 du courant, il sera vendu, à midi, à la Salle des Bains de la Bourse St. Louis.
6 lots de terre ayant chacun 60 pieds de face sur 120 pieds de profondeur, situés à Mandisonville, il y a sur un de ces lots une jolie maison presque neuve très commode. Ces terrains sont à côté de la propriété de Don Juan Ramon, deux sont face du bayou et les autres sont attenants, c'est une jolie position pour passer l'été: ce village est remarquable par la pureté de l'air qu'on y respire.
Conditions—6 et 12 mois de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si les acheteurs qu'on offre ne conviennent pas, il aura le droit de les refuser sans être obligé de dédire ses raisons. Les billets seront faits par coupons et le vendeur l'exige, et en cas de non paiement à l'échéance, porteront 10 pour cent d'intérêt l'an jusqu'à total paiement, sans que cette clause déroge au retour de paiement.
15 avril—3

PAR FERNANDEZ & WHITHINO.
Propriétés de Valeurs.

SAMEDI prochain, 18 du courant, à midi, à la Bourse St. Louis, il sera vendu les propriétés suivantes:
1o. Un lot de terre, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue de l'Esplanade, entre les rues Amour et Cygne, et touchant la propriété formant l'encoignure Amour, sur 77 pieds de profondeur, avec une maison en briques à deux étages, divisée en deux appartements, couverte en briquetage plate-forme, avec un passage en commun avec le lot contigu. L'un en commun avec le lot No. 1, mesure 9 pieds 9 pouces de largeur, et l'autre, en commun avec le No. 3, a 2 pieds 6 pouces également en largeur.
2o. Une maison briquette entre [illegible] touchant la dite maison en briques à deux étages, de 4 appartements, chambres à feu, couverte en bardeaux, cuisines et autres dépendances, avec le terrain, mesurant 29 pieds 3 pouces de face à la rue Esplanade, sur 116 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur, avec le passage en commun avec le No. 2 pieds 6 pouces de largeur, en commun avec le No. 2, la ligne de terre mesure 31 pieds 8 pouces.
3o. Un lot de terre, situé rue Amour, et a 77 pieds de la rue Esplanade, mesurant 29 pieds 6 pouces de face à la rue Amour, sur 6 pieds 4 pouces de profondeur, y a [illegible] de celui, une petite maison en bois. Ces propriétés sont très bien situées, et sont très connues, pour avoir appartenu à la succession de Charles Roussel.
Conditions:—6, 12 et 18 mois de crédit, en bons billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, et la clause penale de 10 pour cent l'an d'intérêt, en cas que tout billet ne serait pas payé à son échéance. Les billets devant être datés du 4 avril courant.
Les lots ci-dessus décrits, sont sujets au paiement d'une rente à cens, dont les acheteurs prendront la charge au prorata de leurs achats respectifs. Cette rente est de peu de chose.
Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, chez Carlile Pollock, notaire public.
N. B. On peut visiter ces propriétés, et avoir tous les renseignements possibles, en s'adressant aux susdits encanteurs. 15 a

PAR VINCENT, VIGNIE & DE FERRIET.
IL sera vendu Vendredi, 17 du courant, à 10 heures, le fond de marchandises du magasin No. 150, rue Royale, appartenant à Herman & Bearnston, consistant en partie, d'indiennes, mousselines, shawls, soieries, cols brodés, dentelle, &c. &c.—Aussi, une grande variété de montres, et jouaillerie.
Condition comptant. 14 avril—3

PAR H. J. DOMINGON.
VENTE DE SYNDICS—En vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Commerce, du date du 9 avril 1840, il sera vendu, le Samedi, 25 courant, à 10 heures A. M. sous la direction d'Aaron Daniels et de Daniel Goodman, syndics de la faillite A. Daniels et Goodman, au No. 31 de la rue de Chartres, encoignure de la rue de la Douane.
Le stock de marchandises de ladite maison consistant en marchandises sèches pour la saison, bien assorties, en lots au gré des acheteurs. En ce qui [illegible] temps et au même lieu au gré des acheteurs [illegible] et dépendances ainsi que le bail du dit magasin qui doit expirer le 1er. novembre prochain. Possession sera donnée au 1er mai prochain.
Conditions de la vente comptant. 13 av

PAR LEWLETT & CENAS.
Vente de beaux meubles.

IL sera vendu samedi, le 18 courant, à 10 heures et demie, dans la maison de résidence de John Slidell, rue St. Louis, entre Dauphine et Bourgogne:—
Un bel assortiment de meubles des plus recherchés, tels que consoles, tables à jeux, et à manger, chaises en acajou, armoires, sofas, bois de lit, sofa-boards, magnifique rideaux pour croisées, tapis, lampes, miroirs, &c. Ensemble avec de la vaisselle, de la faïence, [illegible] et dessus nommée.
Conditions: Toutes sommes au dessous de $200 comptant; au-dessus, 90 jours de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
N. B. Les personnes désirant les [illegible] pourrait examiner les meubles avant le jour de la [illegible] 11 a—6

ASSOCIATION CONSOLIDEE.
Nouvelle-Orléans, 11 avril 1840.
CETTE banque tire sur Londres et Paris.
14 a—6 G. MILTENBERGER Caissier pro tem.

GENIEVRE de Hollande—6 pipes genièvre en débarquement du navire Louisa, venant de Hambourg, à vendre par AUGUSTE MOLIER,
10 avril 85, rue St. Louis.

Cour de District, No. 5,833—J. Vairin & Co, vs. Thérèse Palmer.
Cour de Commerce, No. 1,701—Edward Sprague vs. Cuvillier et al.
Cour de Paroisse, No. 12,323—Compagnie du Chemin à Coulisses du Golfe du Mexique vs. Thérèse Palmer et al.

EN vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par les Cours ci-dessus mentionnées, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale, mercredi 22 avril prochain, à midi,
Le nègre NELSON, âgé d'à peu près 17 ans; saisi dans les susdites affaires.
Conditions—comptant.
20 mars—4,1ps CHS. F. HOZEY, shérif.

AVIS AU LECTEUR—Les cour de district et de paroisse et cour des preuve les juge de ses trois cour sont prévenu que les jugements rendu le 21 mars et un autre jugement rendu le 15 avril à la demande de mesieur Pierre Soulée et de monsieur Camon avocat de cette ville contre autre à quoi que sera par Pierre Soulée [illegible] pour que de lui [illegible] ordre par quelque tentative que pour requeuvir des fond ou la susdite cause, monsieur [illegible] Sorona que moi G. Poittevien étant le légataire [illegible] de la susdite cause [illegible]
Nlle Orléans le 15 avril 1840.
16 av—3 C. POITTEVIEN.

AVIS IMPORTANT—Le Dr. Ale. LION, chirurgien dentiste de la Faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public et ses amis qu'il vient d'ouvrir son cabinet rue Royale, No. 160, [illegible]
La solidité et la promptitude la plus grande dans l'exécution des [illegible] aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; [illegible] procédés dont il est l'inventeur [illegible] dents artificielles de une jusqu'à [illegible] incorruptibles, dont il garantit la durée [illegible] dix ans.
L'invention par lui de la pâte [illegible] qui lui a valu une mention honorable en 1837, enlève la douleur des dents et permet de les conserver en les obturant.
Consultations et opérations pour toutes les maladies de la bouche. 20 fev

FER DE SUEDE.

LE soussigné a constamment en mains un approvisionnement de fer de Suède [illegible] et de fer pour [illegible] pouces [illegible] sur [illegible] à des conditions libérales.
HUGO C. GILDEMEISTER,
19 fev—6me 45, rue Bienville

GENIEVRE DE HOLLANDE.

LE soussigné a en débarquement du brick Alwina, de Rotterdam, à un lot de MM. S. [illegible] Reynbende, [illegible] Sons Schiedam—205 pipes genièvre de Hollande, de la marque bien connue du bateau à vapeur, qu'il offre à vendre sur la Levée par parties convenables aux acheteurs, et à des conditions avantageuses.
HUGO C. GILDEMEISTER,
19 fev—6m 45, rue Bienville

ACIER DE HASENCLEVER.

LE soussigné a en magasin [illegible] constamment un approvisionnement de l'acier [illegible] de la manufacture de MM. Jens. Bernh. Hasenclever & Sons Remscheid, qu'il offre à vendre [illegible] en lots au plus bas prix.
HUGO C. GILDEMEISTER,
19 fev—6m 45, rue Bienville

A LOUER—Une maison encoignure des rues Bienville et Dauphine. S'adresser à
14 a—6 AUGTE. MOLIER, 85, rue St. Louis.

[illegible] A TREMOULET offrent à vendre
[illegible]
[illegible]

REÇU par le navire Lafayette—Sardines à l'huile [illegible] do au naturel [illegible]
Un assortiment complet de pâtes, de gibiers, truffes [illegible] à vendre à des prix modérés [illegible]
LORRILLE & VALETON,
[illegible] Royale et Dumaine.

[illegible]

ARDOISES [illegible]
VALL ET DAVIDSON,
150, rue des Remparts.

[illegible]
THEODORE DUEDON,
[illegible]
14 avril—6

[illegible]